

Le 27 avril 2016

### La croissance de la masse monétaire française reste forte

Le taux de croissance des dépôts à vue baisse légèrement (+ 13,3 % en mars 2016, après + 14,5 % en février) et retrouve à peu près sa valeur d'avril 2015, tout en restant à un niveau élevé. La contraction des ressources résidentes incluses dans M3-M2 faiblit (- 1,0 %, après - 5,9 %) principalement sous l'effet d'une augmentation du taux de croissance des titres d'OPC monétaires (+ 4,5 %, après + 0,6 % mais en grande partie dû à un effet de base). Au total, le taux de croissance des placements monétaires des résidents auprès des institutions financières monétaires françaises s'établit à + 5,0 %, après + 4,3 % en février. Le taux de croissance de la composante française de l'agrégat M3 augmente (+ 5,2 %, après + 4,3 %) du fait essentiellement d'effets de base.

#### France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (a)	Taux de croissance annuel (en %) (a)		
		mars-16	janv-16	févr-16
Dépôts à vue	777	14,5	14,5	13,3
<b>= Ressources résidentes incluses dans M1</b>	<b>777</b>	<b>14,5</b>	<b>14,5</b>	<b>13,3</b>
Dépôts à terme ≤ 2 ans	142	3,1	4,7	6,7
+ Comptes sur livret	604	-1,2	-1,2	-1,5
<b>= Ressources résidentes incluses dans M2-M1</b>	<b>746</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,0</b>
Titres d'OPC monétaires	251	4,1	0,6	4,5
+ Pensions	23	-26,5	-33,2	-17,3
+ Titres de créance ≤ 2 ans	57	-16,2	-16,3	-13,9
<b>= Ressources résidentes incluses dans M3-M2</b>	<b>332</b>	<b>- 2,7</b>	<b>- 5,9</b>	<b>- 1,0</b>
<b>Total des ressources résidentes incluses dans M3</b>	<b>1 855</b>	<b>4,8</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	173	-7,2	-0,4	-0,1
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	34	-12,6	-15,7	-23,0
<b>= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro</b>	<b>1 993</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>5,2</b>

(a) Données cvs.

Source : BdF

#### Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations et ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. À fin mars 2016, au sein des 604 milliards de comptes sur livrets, 237 milliards sont estimés être centralisés au Fonds d'épargne. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à deux ans au plus comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaires.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours des effets ne résultant pas de transactions économiques, en particulier des corrections d'erreurs de classement, mais pas des effets de change.

Les demandes d'abonnement aux Stat info peuvent être adressées à [2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr](mailto:2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr)